

Ecrit par le 25 août 2024

## Bien déclarer la cession d'un véhicule



La préfecture de Vaucluse rappelle que les déclarations de cession d'un véhicule doivent être enregistrées par les usagers en ligne sur le site de [l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\) dans la rubrique 'Déclarer la vente de mon véhicule'](#).

Seule cette démarche permettra aux usagers de ne pas recevoir des avis de contravention pour les infractions au code de la route qui seraient commises par l'acquéreur.

Depuis octobre 2017, la préfecture ne traite plus les démarches liées à l'immatriculation des véhicules et n'enregistre donc plus les déclarations de cession de véhicules qui lui sont remises ou transmises.

Les usagers n'ayant pas accès à un équipement informatique peuvent se rapprocher des points numériques présents en préfecture et sous-préfectures :

- Préfecture à Avignon (2 avenue de la folie) : accès sur rendez-vous en téléphonant au 04 88 17 81 95, le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30,

Ecrit par le 25 août 2024

- sous-préfecture d'Apt (Place Gabriel-Péri): accès sans rendez-vous,
- sous-préfecture de Carpentras (62 rue de la Sous-Préfecture) : accès sur rendez-vous en téléphonant au 04 90 67 70 00, tous les matins ouvrés entre 8h30 et 11h30.

Si besoin, ils pourront être accompagnés par un médiateur numérique.

Ils pourront également bénéficier d'une aide en se rendant dans [les Maisons de Service au public \(MSAP\)](#) du département.

Par ailleurs, en Vaucluse, [plus de 400 professionnels de l'automobile](#) sont habilités pour effectuer ces démarches pour le compte des usagers, moyennant un paiement.

---

## Travaux : fermeture des Gorges de la Nesque pendant 3 mois

Le [Conseil départemental de Vaucluse](#) vient de lancer d'importants travaux routiers de la RD 942 située dans les gorges de la Nesque. Objectif de cette opération de grande ampleur : rendre cette route créée en 1911 plus sécurisée et plus agréable pour les nombreux utilisateurs et promeneurs, notamment les cyclistes (49 000 en 2019), qui l'empruntent pour admirer les paysages de ce site remarquable particulièrement touristique.

### Une opération menée en 2 phases

D'un montant total de 1,4M€, ce chantier déroulera en 2 phases. La première vient de débuter aujourd'hui. Elle concerne le confortement d'un talus au niveau de la commune de Monieux suite à un affaissement de la route. Les travaux consistent en la création d'un mur de soutènement en béton armé projeté, sur 30 mètres de long et 2 mètres de haut, pour soutenir le remblai. Ce mur sera ancré dans le sol par des micropieux verticaux et fixé à la paroi rocheuse par des ancrages horizontaux en acier. L'opération, d'un coût de 210 000€, doit s'achever le 30 avril prochain.

La seconde tranche de ces travaux (1,2M€) aura pour but de procéder à la réfection d'une partie de la chaussée. Cela concerne notamment une portion de 21 km comprises entre Villes-sur-Auzon et Monieux. Ce secteur identifié comme route remarquable par le Parc naturel régional du mont Ventoux et interdit aux poids-lourds va faire l'objet d'une rénovation via une technique de pose d'une nouvelle couche mince d'enrobés fibrés mise en œuvre sur le revêtement existant.

Côté calendrier, le démarrage des parties entre Villes-sur-Auzon et le Belvédère de Castellaras devrait débuter en avril pour l'achever fin mai. Pour le secteur compris entre le Belvédère de Castellaras et Monieux les travaux sont prévus fin 2021 ou début 2022.

Ecrit par le 25 août 2024

### **Remplacement des glissières vétustes**

Dans le même temps, le Département va remplacer les dispositifs de retenue vétustes existants par des glissières mixtes (bois-métal) aux standards de sécurité en vigueur.

« Le choix des glissières mixtes bois-métal permet de préserver l'environnement visuel et la continuité esthétique du site remarquable des gorges tout en garantissant les performances de sécurité des usagers, explique le Conseil départemental.

Des interventions de ce type ont d'ores et déjà été réalisées sur 9 autres sites au dernier trimestre 2020 pour un montant de 254 000€ euros. Onze autres sont prévues entre 2021 et 2022.

### **Restrictions de la circulation à prévoir dès le 1<sup>er</sup> mars**

Pour les besoins des deux chantiers, la RD 942 sera entièrement fermée à la circulation (y compris aux deux roues), en semaine uniquement, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai, entre le hameau de La Lauze (Villes-sur-Auzon) et Monieux (voir carte ci-dessous).

La circulation des véhicules sera rétablie tous les week-ends, à partir du vendredi soir. Les usagers seront déviés vers la RD 1 (route de la Gabelle). L'accès au hameau de La Lauze (Villes-sur-Auzon) sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

---

## **LEO : « Le dossier doit être intégralement repris »**

L'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement durable vient d'émettre son avis consultatif concernant le projet de Liaison Est-Ouest (LEO) située au Sud d'Avignon. L'AE, dont la mission est d'évaluer les impacts des grands projets et programmes sur l'environnement, se montre très critique vis-à-vis du projet.

« Le dossier présenté est constitué de documents disparates, s'étalant de 2002 à 2020, et notamment d'une étude d'impact obsolète, non conforme aux dispositions de la directive 'projet', sans actualisation ni de l'ensemble du projet ni même de la tranche 2, objet de la demande d'autorisation environnementale, explique l'AE dans ses conclusions. En l'état, le dossier fait apparaître de nombreuses lacunes et insuffisances vis-à-vis des principaux enjeux environnementaux relevés par l'AE : la préservation de l'exceptionnelle richesse du milieu naturel (notamment de la Durance), la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores dans le secteur du projet, mais aussi dans celui de la rocade sud et dans l'ensemble de l'agglomération, la prévention des risques d'inondation et les émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation d'un projet induisant un accroissement des trafics routiers. »

Ecrit par le 25 août 2024

## Une première tranche mise en service en 2010

Le projet de liaison Est-Ouest consiste en un contournement routier de l'agglomération d'Avignon par le sud, en créant une voie nouvelle de 13 km destinée à fluidifier les trafics de la ville (notamment la rocade Charles de Gaulle) et de l'agglomération ainsi que le Nord des Bouches-du-Rhône. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Dreal), l'infrastructure, constituée de 3 tranches dont la première a été mise en service en 2010, doit comprendre au total 2 ouvrages de franchissement de la Durance, en site Natura 2000, un ouvrage sur le Rhône et sept échangeurs. Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en octobre 2003 et d'un arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en août 2003, modifié en 2018 (sans saisine de l'AE).

## Incidences importantes sur le milieu naturel

« Les conditions du choix il y a une vingtaine d'années de la variante en cours de mise en œuvre, qui, avec ses deux franchissements de la Durance, apparaît aujourd'hui être celle présentant les incidences les plus importantes sur le milieu naturel, poursuit l'organisme dépendant du ministère de la Transition écologique. Les dispositions retenues par le maître d'ouvrage pour le viaduc de la tranche 2 en maximisent en outre les incidences : franchissement en biais, présence de 6 piles dans le lit mineur, construction obstruant les quatre cinquièmes du lit, passage en immédiat aval du seuil 68 qui concentre les zones de frayères, notamment de l'Alose feinte. L'AE considère nécessaire de rechercher des solutions de substitution permettant de garantir l'absence de perte nette de biodiversité. »

## Un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site

« L'analyse d'incidences Natura 2000 comporte des lacunes, assure l'AE dans la synthèse de sa conclusion. Elle ignore un certain nombre d'habitats et d'espèces à l'origine de la désignation de la zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive 'Habitats, faune, flore' et de la zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive 'Oiseaux'. »

Par ailleurs, l'AE rappelle que l'autorité décisionnelle n'est pas en mesure d'octroyer une autorisation environnementale dès lors que les incidences résiduelles sont significatives et qu'il existe un doute sérieux quant à la préservation de l'intégrité du site.

Au final, cet avis facultatif, faut-il le rappeler, préconise « d'actualiser l'étude d'impact en conformité avec la réglementation, voire reconsidérer le projet pour tenir compte du contexte actuel et futur. Le dossier doit par conséquent être intégralement repris, complété et présenté de nouveau à l'AE ».

Une conclusion qui pourrait ouvrir la brèche aux partisans, de plus en plus nombreux, d'un passage de la LEO dans le Nord des Bouches-du-Rhône, avec une connexion au pont de Bonpas et une proximité avec le Min de Châteaurenard en plein développement actuellement, et ainsi éviter un nouveau franchissement de la Durance histoire de mobiliser les crédits actuels sur la réalisation d'un pont sur le Rhône (tranche 3), indispensable pour justifier l'ensemble de la réalisation de cet infrastructure.

# **Transports en commun du Grand Avignon : une minute de silence en hommage au conducteur de Bayonne**

Ecrit par le 25 août 2024



Ecrit par le 25 août 2024

Aujourd'hui à 19h30, la direction et les personnels de Transdev, TCRA et du réseau Orizo, en accord avec le Grand Avignon, invitent les voyageurs et le personnel à respecter une minute de silence en hommage au conducteur du réseau urbain du Pays Basque sauvagement agressé dimanche 5 juillet à Bayonne. L'horaire a été défini de manière à se caler avec le départ d'une marche blanche organisée à Bayonne. A ce moment-là, l'ensemble du réseau Orizo marquera un arrêt d'une minute.

---

## Installation d'une borne de recharge électrique à Jonquerettes

**Le Grand Avignon et la société Electric 55 Charging viennent de procéder à l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques sur la commune de Jonquerettes, portant à 17 le nombre de bornes en service sur la communauté d'agglomération.**

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques se poursuit sur les communes du Grand Avignon. Désormais 17 bornes sont opérationnelles sur Avignon, Les Angles, Sauveterre, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Jonquerettes. Un nombre qui devrait encore évoluer puisque le Grand Avignon mise sur 100 bornes d'ici la fin de l'année, suivant les pas du gouvernement qui souhaite « tripler le nombre de bornes de recharge en France en un an, passant de moins de 30 000 à 100 000. »

Sur le Grand Avignon, c'est l'opérateur indépendant Electric 55 Charging qui a la charge de déployer les bornes de recharge. Basée à Saint-Tropez, la société gère un réseau de 1 200 bornes de recharge rapide pour Nissan, Auchan, Ikea et BP et est devenue spécialiste du retrofit de bornes Autolib' en région parisienne. Munies d'un compteur, chaque borne peut recharger simultanément jusqu'à quatre véhicules à l'aide d'une prise en 22 kW et de trois en 7 kW. Les prix pratiqués tournent pour l'instant autour de 3,5 € pour 100 km d'autonomie. La facturation s'effectue au kWh mais également quand la batterie est pleine, pour inciter l'automobiliste à libérer la place.